



Délai de préavis pour une démission après cne

Par **gmarie44**, le **13/03/2008** à **17:59**

Bonjour,

Je travaille à temps partiel dans un restaurant sous convention CHR. J'ai travaillé 2 ans en contrat CNE et suis maintenant en CDI depuis 4 mois (pas de nouveau contrat établi). Je souhaite démissionner mais je ne sais pas quel délai de préavis je dois donner. Suis-je considérée comme embauchée depuis - de 6 mois ou dois-je tenir compte du temps effectué pendant le CNE. En résumé, je souhaite donner un préavis d'une semaine. Est-ce légal, sinon quels sont les risques si je n'effectue pas la totalité de mon préavis.

Merci pour vos réponses